

Assemblée générale ordinaire

Procès-verbal du 20 juin 2025

PROJET

○ Les sociétés suivantes étaient présentes ou représentées :

- | | |
|---------------------------------------|--|
| • ABEILLE IARD ET SANTE | • HELVETIA ASSURANCES |
| • ACTE IARD | • HELVETIA GLOBAL SOLUTIONS LTD |
| • ADMIRAL EUROPE (AECS) | • LA FINISTERE ASSURANCE |
| • AGPM | • LIBEA SA |
| • AIG EUROPE SA | • LLOYDS INSURANCE COMPANY SA |
| • AIO NISSAY DOWA INSURANCE EUROPE | • MAAF ASSURANCES SA |
| • ALLIANZ IARD | • MACIF |
| • ALTIMA ASSURANCE | • MACIFILIA |
| • ARCH INSURANCE DAC | • MACSF |
| • AREAS DOMMAGES | • MAIF |
| • ASSURANCE MUTUELLE DES MOTARDS | • MAT |
| • ASSURANCE MUTUELLE D'OUTRE-MER | • MMA IARD |
| • ASSURANCES DU CREDIT MUTUEL IARD SA | • MAPA |
| • ASSURANCES MUTUELLES DE PICARDIE | • MASTER |
| • L'AUXILIAIRE | • MATMUT |
| • AXA France | • MATMUT &CO |
| • AXA XL INSURANCE COMPANY SE | • MONCEAU GENERALE ASSURANCES |
| • AXERIA IARD | • MUTUELLE CENTRALE ASSURANCES |
| • BALCIA INSURANCE SE | • MUTUELLE CENTRALE DE REASSURANCE |
| • BPCE ASSURANCES | • MUTUELLE D'ASSURANCE DU MIDI |
| • BPCE IARD | • MUTUELLE DE POITIERS ASSURANCES |
| • CAMBTP | • MUTUELLE FRATERNELLE D'ASSURANCES |
| • CAISSE MEUSIENNE | • MUTUELLE ST CHRISTOPHE |
| • CAISSE MUTUELLE MARNAISE | • NAGICO |
| • CAMCA | • NATIO ASSURANCES |
| • CARMA | • PACIFICA |
| • CHUBB France | • PROBUS INSURANCE COMPANY EUROPE DAC |
| • CNP ASSURANCE IARD | • PROTEC BTP |
| • DARAG DEUTCHLAND AG | • PROTECTOR INSURANCE |
| • EQUITÉ | • QBE EUROPE SA |
| • ERGO VERSICHERUNG AG | • RELYENS MUTUAL INSURANCE |
| • ETHIAS | • SMABTP |
| • EURO INSURANCE DAC | • SAARLAND FEUERVERSICHERUNG AG |
| • GAMEST | • SAUVEGARDE |
| • GAN ASSURANCES | • SERENIS ASSURANCES |
| • GAN OUTRE MER IARD | • SMA SA |
| • GENERALI | • SMACL ASSURANCE |
| • GENERALI BIKE | • SOFINSOD INSURANCE DAC |
| • GFA CARAIBES | • SOGESSUR |
| • GMF | • SURAVENIR ASSURANCES |
| • GREAT LAKES INSURANCE SE | • THELEM ASSURANCES |
| • GREENVAL INSURANCES DAC | • WAKAM |
| • GROUPAMA SA | • ZURICH INSURANCE EUROPE AG |
| • HDI GLOBAL SE | |
| • HDI GLOBAL SPECIALTY SE | ○ Au titre des Cabinets Régleurs conviés à titre exceptionnel : |
| | • VAN AMEYDE |
| | • CED France |

- DEKRA CLAIMS SERVICES FRANCE
- MSA
- INTEREUROPE AG
- STELLIANT
- **En présence de :**
 - Monsieur ROUX - FGAO
 - Madame VIGUÉ Présidente
- Monsieur TELLOLI Directeur BCF
- Monsieur CHAUVIN Directeur comptable et financier GPSA
- **Intervenant invité :**
 - Madame YILDIRIM Bureau Turc

La séance est ouverte à 10h00 sous la présidence de Madame VIGUÉ qui accueille l'ensemble des membres, ainsi que Madame Gulizar YILDIRIM, directrice au Bureau turc, qui effectuera une présentation sur l'assurance automobile et le régime d'indemnisation des préjudices matériels et corporels en Turquie.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 21 juin 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité, sans modification.

1ère décision :

L'assemblée générale approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du 21 juin 2024.

2. Rapport d'activité 2024 et activité 2025 S1 du BCF et de l'Assurance frontière

La présidente invite M. TELLOLI à présenter l'activité du BCF pour 2024.

2.1 Activité de l'Entité de gestion

Pour le marché français, l'année a été marquée par une hausse continue de la sinistralité internationale. Ainsi, l'ensemble du marché, BCF compris, a géré 56 886 sinistres survenus en France (+7.5% N-1), et 29 944 sinistres survenus à l'étranger (+6.5% N-1).

Affaires nouvelles : 30 094 affaires ont été enregistrées en 2024, contre 29 520 en 2023. Cela représente une augmentation de 1,94 % par rapport à l'année précédente. Parmi celles-ci, 29 435 ont été traitées, contre 27 195 l'exercice précédent (+8%), laissant 659 à traiter au 31 décembre, contre 2 325 l'année précédente et 4800 en 2022. Cela indique une amélioration significative de l'efficacité opérationnelle.

La ventilation des sinistres se répartit à 42 % pour les sinistres survenus à l'étranger (hausse notable de 12 485 contre 10 000 l'année précédente – Espagne et Allemagne étant prépondérants) et 45 % pour les sinistres France.

Flux entrants : 178 160 flux distribués, avec 136 696 emails indexés par le Pôle indexation, dont 88,48 % en automatique, manifestant une avancée dans l'automatisation des processus rendant l'indexation manuelle une activité secondaire. A noté l'ouverture d'un projet informatique afin de changer de prestataire informatique permettant grâce à l'IA le nommage de documents.

Sur l'aspect performance et clôtures on note pour les dossiers actifs : baisse à 17 813 au 31 décembre 2024, contre 20 926 l'année précédente, représentant une réduction de 40 % par rapport à 2022. Cette baisse est un indicateur positif de gestion. Côté clôtures : 35 601 dossiers clôturés avec des batches

bimestriels. A noter la productivité moyenne par jour qui s'élève à 114 et constitue un plus haut historique pour le BCF.

2.2 Activité de l'Entité support technique

Nominations et Substitutions : 413 désignations, marquant une baisse de 32 %, et une hausse de 52 % des substitutions. La tendance à la tension de l'activité avec un effectif restreint nécessite une réévaluation des ressources humaines.

Le BCF a été destinataire de 223 appels en garantie à l'encontre du marché français. L'Entité support technique continue son travail de sensibilisation des membres au paiement dans les délais des décomptes qui leur sont envoyés par les compagnies et bureaux étrangers. D'autre part, certains bureaux ont accepté depuis quelques années de prévenir le BCF avant l'inscription de l'appel en garantie afin de nous donner le temps d'intervenir et d'éviter une nouvelle inscription. Ces données nous positionnent désormais à la dernière place parmi les 46 pays du système carte verte, ce qui nuit fortement à notre image.

En matière d'assurance Frontière, 597 certificats ont été délivrés en 2024, principalement par les Douanes guyanaises ainsi que celles de Saint-Pierre et Miquelon. Aucun sinistre n'a été enregistré. Les primes encaissées s'élèvent à 84 807 €. Il convient de noter le lancement d'un projet informatique d'ordre réglementaire obligeant à la dématérialisation des certificats d'assurance frontière. Le projet sera livré courant 2025.

2.3 Bureau Gestionnaire et Émetteur

Un point est ensuite réalisé sur l'activité du BCF en sa qualité légale de Bureau Gestionnaire, et de Bureau Émetteur.

Hausse de 7.5 % de la sinistralité sur le marché français avec 56 886 sinistres gérés au niveau du marché, dont 14 172 affaires nouvelles gérés par le BCF, ce qui représente une hausse de 6.4% % par rapport à l'exercice précédent.

Les demandes de remboursement contre les Bureaux étrangers sont en forte baisse (-14%) avec 1541 contre 1805 décomptes pour 9 330 K€ v 13 007 K€ N-1. Concernant la Roumanie, 941 demandes ont été adressées au Bureau, soit 63 % du total des demandes et des montants (City ins). La fin de la liquidation de la compagnie roumaine City ins. est le facteur principal de cette tendance à la baisse.

Enfin, le Bureau intervient également en qualité de Bureau Émetteur pour les accidents survenus à l'étranger, et causés par des véhicules immatriculés en France.

En 2023, le BCF avait déjà atteint un niveau record d'affaires nouvelles, avec 10 851 nouveaux sinistres. En 2024 cette progression s'accroît encore avec 12 485 saisines par nos homologues, soit 16%. Comme l'exercice précédent, l'Espagne, l'Allemagne, l'Italie et la Belgique représentent à eux seuls 9152 dossiers, soit un peu plus de 73% du nombre d'enquêtes effectuées.

En 2024, le BCF s'est porté caution à l'égard de ses homologues étrangers pour 2841 dossiers. Le montant total de ces paiements est en hausse à 11 797K€. A noter que désormais en raison du passage obligatoire par la plateforme du COB, les demandes de remboursement nous sont adressées dès le moindre paiement effectué.

2.4 Fausses cartes vertes

En 2024 le BCF a géré 51 dossiers « fausse carte verte ». 19 de ces dossiers ont été ouverts pendant l'exercice et 11 ont été clôturés. Dans 22 dossiers il a dû régler ses homologues pour un montant global de 66 K€.

Les deux pays avec lesquels le BCF est amené à donner sa caution du fait d'automobilistes français porteurs de faux documents sont comme les années précédentes le Maroc et La Tunisie.

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

26 Bd Haussmann 75009 PARIS - Tél : +33 (0)1 53 21 50 80

E-mail : bcf.courrier@bcf.asso.fr - Site Internet : www.bcf.asso.fr

2.5 Activité 1^{er} Semestre 2025

Depuis le 1er janvier, un total de 11 700 nouvelles affaires ont été distribuées, marquant une diminution de 18% par rapport à l'année précédente. En comparaison, 14 400 affaires nouvelles avaient été ouvertes à la même époque en 2024 alors que 11 292 avaient été enregistrées en 2023.

Activités restantes : Actuellement, 4 900 activités restent à traiter, ce qui représente une diminution par rapport aux 6 300 activités enregistrées à la même période l'année précédente.

Productivité : la productivité quotidienne s'établit à 114 activités GED traitées par jour par les gestionnaires confirmés. Cependant, la capacité globale est impactée par l'absence prolongée de 2 ETP depuis plus de deux ans. Par ailleurs, un nouvel ETP gestionnaire standard vient de rejoindre l'équipe, ce qui devrait contribuer à améliorer encore l'efficacité opérationnelle à l'avenir.

3. Approbation des comptes 2024

M. Thibaut Chauvin présente les comptes 2024.

- Réalizations budgétaires du BCF

POSTES BUDGETAIRES	Réel 2023	Budget 2024	Atterrissage 2024	Réel 2024	Réel 2024/ Budget 2024	Budget 2025	Budget 2025 / Réel 2024
Frais de personnel	1 490,7	1 573,3	1 569,9	1 525,9	-47,3 -3%	1 696,6	170,7 11%
Frais d'immeuble	310,1	300,0	275,7	269,2	-30,8 -10%	268,3	-0,8 0%
Frais informatiques	561,1	670,7	659,1	598,2	-72,6 -11%	817,5	219,3 37%
Frais de bureau	4,5	9,0	8,1	11,7	2,7 30%	8,0	-3,7 -32%
Autres frais	12,3	7,5	3,6	4,2	-3,3 -44%	3,6	-0,6 -13%
Produits	0,0	0,0	-7,4	-7,4	-7,4 -	0,0	7,4 -100%
Autres frais d'activité	34,4	33,0	46,6	39,6	6,6 20%	36,0	-3,6 -9%
Frais "contacts, études"	156,5	163,0	169,4	168,1	5,1 3%	183,5	15,4 9%
Total CHARGES NETTES DIRECTES	2 569,5	2 756,5	2 725,0	2 609,5	-147,0 -5%	3 013,5	404,1 15%
Contributions fondations	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0 -	0,0	0,0 -
QP GPSA	628,6	794,4	654,8	679,0	-115,3 -15%	772,8	93,8 14%
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	3 198,0	3 550,8	3 379,8	3 288,5	-262,3 -7%	3 786,3	497,8 15%
Charges non récurrentes	21,5	15,0	1,2	9,3	-5,7 -38%	70,0	60,7 649%
TOTAL CHARGES	3 219,5	3 565,8	3 381,0	3 297,8	-268,0 -8%	3 856,3	558,5 17%
Investissements	226,2	458,3	442,7	410,0	-48,3 -11%	323,6	-86,4 -21%

Le total des charges 2024 du BCF s'établit à 3 298 K€ soit 268 K€ en-dessous de ce qui était prévu au budget. Cette différence s'explique de la façon suivante :

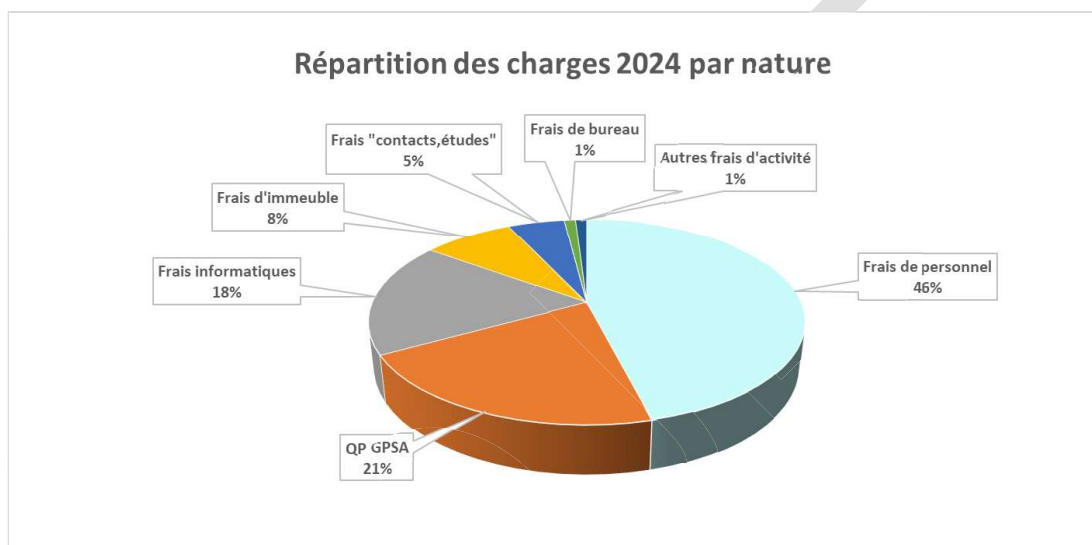
- Frais de personnel : - 47 K€ dont -96 K€ sur la masse salariale à la suite de mouvements de personnels compensés partiellement par l'évolution de la provision pour les congés payés +52 K€.
- Frais d'immeuble : -32 K € - Le loyer a été surévalué au budget 2024 (-49 K€) et +15 K € concernant les charges d'immeuble à la suite de la défaillance du gestionnaire en 2024.
- Frais informatiques : -73 K € : Cet écart provient pour moitié d'investissements mis en production plus tardivement que prévu au budget. Cela a entraîné une diminution des dotations aux amortissements (-37 K€). L'autre moitié de l'écart s'explique par les coûts de maintenance (-24 K€), ainsi que les coûts d'hébergement (-11 K€).
- QP GPSA : - 115 K€ - Cela provient essentiellement de la partie informatique, pour laquelle l'équipe a été moins mobilisée que prévu (-111 K€).
- Investissements : -48 K€ - Voir détail ci-dessous

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

26 Bd Haussmann 75009 PARIS - Tél : +33 (0)1 53 21 50 80

E-mail : bcf.courrier@bcf.asso.fr - Site Internet : www.bcf.asso.fr

INVESTISSEMENT en K€	Budget 2024	Réel 2024	Réel - Budget
Matériel et mobilier	0,0	0,0	0,0
Informatique	18,0	7,3	-10,7
Développements informatiques	440,3	402,8	-37,5
Evolutions BCF (COB...)	383,7	374,8	-8,9
Remplacement OWI	56,6	28,0	-28,6
	458,3	410,0	-48,3



6

Les frais de personnel représentent 46% (1 526 K€) du total des dépenses 2024, suivis des quotes-parts GPSA pour 21% (679 K€), des frais informatiques pour 18% (598 K€), des frais d'immeuble pour 8% (269 K€). Ces quatre natures de charges réunies pèsent pour près de 93% des dépenses annuelles

- Comptes consolidés 2024

- Bilan

ACTIF	EXERCICE 2024			EXERC. 2023	PASSIF	EXERCICE 2024	EXERCICE 2023
	BRUT	AMORT.	NET	NET			
ACTIF IMMOBILISE					CAPITAUX PROPRES		
Immobilisations incorporelles	2 850 852 €	1 966 843 €	884 009 €	1 141 692 €	Fonds Commun	3 154 000 €	3 156 000 €
Immobilisations financières	329 052 €		329 052 €	279 818 €	Résultat Assurance Frontière	84 807 €	35 492 €
Immobilisations en cours	361 620 €		361 620 €	13 513 €	Avance sur investissement	252 535 €	483 544 €
TOTAL I	3 541 524 €	1 966 843 €	1 574 681 €	1 435 023 €	TOTAL I	3 491 342 €	3 675 035 €
					EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES		
					Emprunts et dettes financ. auprès d'etb. de crédit	- €	- €
					TOTAL II	- €	- €
ACTIF CIRCULANT					AUTRES DETTES		
Avances sur sinistres survenus en France (dossiers contentieux)	2 344 €		2 344 €	2 344 €	Solde des cotisations à répartir	624 358 €	474 516 €
Créances au titre des dossiers sinistres	4 113 315 €		4 113 315 €	3 789 344 €	Dettes au titre des dossiers sinistres	2 403 874 €	2 256 706 €
C/Courants Adhérents Débiteurs	13 792 €		13 792 €	20 884 €	C/Courant Adhérents Crédoiteurs	157 652 €	226 144 €
Autres Créances	533 495 €		533 495 €	456 506 €	Dettes fourniss. & cptes rattachés	151 243 €	149 960 €
Charges constatées d'avance	151 243 €		151 243 €	133 571 €	Dettes Fiscales Ass. Frontière	24 118 €	18 338 €
Disponibilités	618 893 €		618 893 €	1 064 372 €	Compte courant BCF chez AFN	155 177 €	101 347 €
					Autres dettes	- €	- €
TOTAL II	5 433 082 €	- €	5 433 082 €	5 467 022 €	TOTAL III	3 516 421 €	3 227 010 €
TOTAL GENERAL (I+II+III)	8 974 606 €	1 966 843 €	7 007 763 €	6 902 045 €	TOTAL GENERAL (I+II+III)	7 007 763 €	6 902 045 €

Les points d'attention du bilan sont :

- L'augmentation des immobilisations en cours provient des développements sur l'applicatif.
- Une légère augmentation des créances au titre des sinistres survenus à l'étranger pour – 324 K€.
- L'avance/investissement de 600 K€ demandée aux adhérents en 2021 pour financer l'acquisition du nouvel applicatif a commencé à être remboursée en 2023, 116 K€ ont été remboursés en 2024.
- La diminution de la trésorerie pour 446 K€ qui est le reflet des explications ci-dessus.

○ Compte de résultat

	Activité BCF	Activité AF	2024	2023
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations des adhérents				
- Frais généraux	3 298 021 €	- €	3 298 021 €	3 219 062 €
- Reliquat sur gestion sinistres	2 013 €	- €	2 013 €	123 130 €
Primes émises Assurance Frontière	- €	84 917 €	84 917 €	55 167 €
Sous total	3 300 034 €	84 917 €	3 384 951 €	3 397 359 €
Variations créditrices de provisions techniques AF		- €	- €	- €
Total 1 - produits d'exploitation	3 300 034 €	84 917 €	3 384 951 €	3 397 359 €
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	2 986 317 €	- €	2 986 317 €	2 943 471 €
prestations et frais payés sur sinistres AF	- €	110 €	110 €	19 675 €
Dotations aux amortissements sur immobilisations	312 335 €	- €	312 335 €	276 056 €
Total 2 - charges d'exploitation	3 298 652 €	110 €	3 298 762 €	3 239 202 €
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	1 382 €	84 807 €	86 189 €	158 157 €
RESULTAT FINANCIER (3-4)	- €	- €	- €	- €
RESULTAT COURANT (1-2+3-4)	1 382 €	84 807 €	86 189 €	158 157 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
- au titre des frais généraux	- €	- €	- €	- €
- au titre des sinistres	343 030 €	- €	343 030 €	58 370 €
Total 5 - produits exceptionnels	343 030 €	- €	343 030 €	58 370 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
- au titre des charges s/ sinistres irrécouvrables	344 412 €	- €	344 412 €	181 035 €
Total 6 - charges exceptionnelles	344 412 €	- €	344 412 €	181 035 €
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 1 382 €	- €	- 1 382 €	- 122 665 €
Total des produits	3 643 064 €	84 917 €	3 727 981 €	3 455 729 €
Total des charges	3 643 064 €	110 €	3 643 174 €	3 420 237 €
RESULTAT NET	- 0 €	84 807 €	84 807 €	35 492 €

Concernant l'AFN, le résultat net dégagé est de 85 K€, il correspond aux primes sur les certificats d'assurance frontière délivrées sur l'exercice 2024. 669 certificats ont été délivrés contre 573 en 2023.

2ème décision : conformément à l'article 18 des statuts, l'assemblée générale, après avoir entendu les rapports du conseil d'administration et du Commissaire aux Comptes et reçu présentation des comptes

Approuve les comptes de l'exercice 2024

Approuve les actes de gestion accomplis par le conseil d'administration et lui donne quitus de sa gestion pour l'exercice considéré

4. Information sur le taux de cotisation

Pour mémoire, les frais de fonctionnement sont répartis sur les membres en fonction des primes RC auto encaissées sur l'exercice précédent.

	Réalisations 2023	Budget 2024	Réalisations 2024	variation budget/réel		Budget 2025
Assiette (Primes RC AUTO N-1) en K€	8 876 027	8 876 027 enc provisoires	9 290 332	414 305	4,67%	9 290 332 enc provisoires
Total des frais de fonctionnement net en K€	3 219	3 566	3 299	-267	-7,50%	3 856
Taux de cotisation °/°	0,0363	0,0402	0,0355	-0,0047	-11,62%	0,0415

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

26 Bd Haussmann 75009 PARIS - Tél : +33 (0)1 53 21 50 80

E-mail : bcf.courrier@bcf.asso.fr - Site Internet : www.bcf.asso.fr

Le taux de cotisation est fixé à **0,0355** pour 2024. Cette baisse s'explique par le fait qu'en 2024 nous dépensons moins qu'en 2023, alors que l'assiette de prime augmente d'où la baisse entre les deux exercices.

Pour l'évolution 2024 / 2025 nous avons la même assiette de prime mais des dépenses sont en hausse.

5. Actualité interne et actualité internationale

Monsieur TELLOLI revient sur l'actualité internationale.

• Actualité COB

Election du collège présidentiel : l'assemblée générale du COB a élu M. Sorin Greceanu Président du COB, avec MM. Abderrahim Diouri et Daniel Wernli en vice-présidents.

Concernant la Bulgarie : L'Assemblée générale a mis fin aux sanctions qui pesaient sur le Bureau (suspension du droit de vote, exclusion de toute représentation). La Mise sous surveillance a été levée, à 2 conditions : le maintien des garanties bancaires à hauteur de 6 M€; et la mise en place d'un plan d'action afin d'améliorer la performance de ses membres. Le Supervisory Board dispose d'un mandat pour une nouvelle mise sous monitoring si besoin. A noter un reporting obligatoire du plan d'action du Bureau auprès de son Autorité de contrôle.

Projection de quelques **slides en provenance du Conseil des Bureaux** et qui montre la sinistralité transfrontalière importante en France, ainsi que pour le Groupe A en tant que groupe régional. Il est demandé à M. Philippe ROUX, directeur technique du FGAO, de prendre la parole sur la question de la montée croissante de la non-assurance dans les accidents transfrontaliers.

M. ROUX revient brièvement sur les **activités du FGAO et l'évolution de la non-assurance automobile en France en 2024**

1. Activités du Fonds de Garantie des Assurances Obligatoires (FGAO) en 2024

En 2024, le FGAO a enregistré l'ouverture de 22 356 dossiers, dont 9 484 concernaient des dommages corporels, marquant une augmentation de 5 % par rapport à l'année précédente. En revanche, l'activité liée aux dommages matériels a diminué, conséquence d'un accord avec les assureurs qui a conduit à l'abandon des recours pour les dommages matériels inférieurs à 600 euros.

Par ailleurs, le FGAO a traité 2 269 dossiers en remboursement du Bureau central français. Ces dossiers concernent des dommages causés par des véhicules stationnés en France mais dépourvus d'assurance responsabilité civile, ayant provoqué des dommages dans les pays de la section 3 du Règlement général du COB. Cette activité a connu une légère hausse de 1,2 % par rapport à 2023.

En tant qu'Organisme d'indemnisation, le FGAO a également ouvert 2 813 dossiers, enregistrant une progression significative de 20,8 %. Ces deux activités sont en constante progression depuis 2022.

2. Évolution de la non-assurance automobile en France

L'année 2024 a montré une augmentation de 3,3 % du nombre de personnes prises en charge par le FGAO, avec près de 8 000 victimes blessées et une hausse de 5 % du nombre de victimes décédées. La conduite sans assurance demeure un problème majeur, affectant non seulement les victimes, souvent gravement blessées, mais aussi la collectivité des assurés qui supporte les coûts de la non-assurance, ainsi que les conducteurs non-assurés, souvent jeunes, qui doivent rembourser les sommes versées par le FGAO.

Quatre facteurs principaux expliquent cette hausse préoccupante du nombre de victimes prises en charge par le FGAO :

- L'augmentation des délits de fuite, avec une hausse de 8,8 % des victimes blessées par des conducteurs non identifiés.
- Le nombre croissant d'accidents causés par des conducteurs d'engins de déplacement personnels motorisés.
- Le contexte économique difficile, notamment l'inflation élevée des années 2022-2023, incitant certains à renoncer à l'assurance.

- La persistance de comportements de délinquance routière, dont le non-respect de l'obligation d'assurance est un aspect, avec 39 % des conducteurs non assurés impliqués dans des accidents corporels ne possédant pas de permis de conduire valide.

M. ROUX rappelle que la lutte contre la non-assurance automobile doit être une priorité collective, impliquant les pouvoirs publics, les assureurs, les parents et le Fonds de garantie. Il est crucial d'intensifier les efforts de sensibilisation et de promouvoir une utilisation plus efficace du Fichier des Véhicules Assurés en conjonction avec les radars.

La présidente, Madame VIGUÉ remercie M. ROUX et encourage les membres à lire le rapport d'activité et plus particulièrement la partie internationale qui reprend l'ensemble des travaux du Conseil des Bureaux auxquels participe le BCF.

- **Commission circulation internationale**

En 2024, la CCI s'est réunie à 3 reprises. Les points marquants d'actualité sont :

- La mise en place d'un benchmark sur les correspondants/représentants internationaux (Monday)
- Intervention du directeur du Bureau marocain sur le respect de la Convention recours
- Intervention régulière du FGAO et de l'AREDOC
- La mise à jour d'une base de données droit comparé France

Une sensibilisation aux journées européennes du droit de la circulation de IETL est faite.

6. Renouvellement du conseil d'administration

Conformément à l'article 9 des statuts, l'assemblée générale procède à l'élection, pour une durée de deux ans, des membres du conseil d'administration. Ces mandats prendront fin à la date de l'assemblée générale ordinaire d'approbation des comptes de l'exercice 2026.

Les candidatures suivantes sont proposées à l'assemblée :

ACM IARD	Madame Nathalie LANGSAM
ALLIANZ IARD	Monsieur Yann LE CAË
AXA France	Monsieur Bruno COIFFARD
COVEA	Monsieur Sezer INCE
GENERALI	Madame Virginie LE DRIAN
GROUPAMA ASSURANCES MUTUELLES	Madame Murielle PERRU
MACIF	Madame Claire AUCHATRAIRE
MAIF	Madame Emmanuelle VIGUÉ
MUTUELLE DE POITIERS	Madame Bénédicte KAMINSKI
PACIFICA	Madame Dorothée LEROI
MEMBRES DE DROIT	
France Assureurs	Madame Ludivine DANIEL
France Assureurs	Monsieur Alexis MERKLING

3^{ème} décision : L'assemblée générale vote à l'unanimité, le renouvellement du conseil d'administration.

BUREAU CENTRAL FRANÇAIS DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCES CONTRE LES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES

26 Bd Haussmann 75009 PARIS - Tél : +33 (0)1 53 21 50 80

E-mail : bcf.courrier@bcf.asso.fr - Site Internet : www.bcf.asso.fr

La présidente rappelle que le conseil d'administration qui suivra la présente assemblée aura pour objet d'élire le président, vice-président ainsi que les deux membres du Bureau.

7. **Questions diverses**

Absence de question.

8. **Dates de la prochaine assemblée générale**

Assemblée générale 2026 : **vendredi 19 juin 2026, de 10:00 à 13:00, en présentiel uniquement au 26 Bd Haussmann 75009 PARIS.**

Métro Chaussée d'Antin-La Fayette    